

**Rapport annuel de
la commission communale
pour l'accessibilité**

Ville de Dourdan

2015

THEMATIQUES

1. Données générales	3
2. Voirie et espaces publics.....	5
3. Services de transports collectifs et intermodalité.....	6
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public.....	7
5. Cadre bâti - Logements.....	8
6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise	8
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise	9
8. Conclusion – Fiche de synthèse	9

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

La commune de Dourdan est située au Nord-Ouest de l'Essonne, à proximité des Yvelines et de l'Eure-et-Loir, elle compte 10 493 habitants. Ses coordonnées sont les suivantes :

Hôtel de Ville
Esplanade Jean Moulin – BP 70107
91410 DOURDAN CEDEX

Personne administrative référente :

Caroline Renoncé
01.60.81.17.83

1.2. Informations administratives de la CCA

La Commission Communale pour l'Accessibilité, ci-après dénommée CCA, a été créée le 21 novembre 2014, et ses missions sont les suivantes :

- Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'AP d'une part, et ceux qui sont accessibles aux personnes handicapées d'autre part ;
- Etre destinataire des projets d'Ad'AP concernant les ERP situés sur le territoire communal et des documents de suivi de l'exécution des travaux prévus dans ces Ad'AP ;
- Etablir et présenter annuellement au Conseil municipal un rapport sur ces différents aspects.

Les membres de la CCA, désignés par arrêté le 22 janvier 2015 sont les suivants :

- Les représentants de la commune :

- Madame Maryvonne BOQUET, Maire de la Commune,
- Mme Catherine AUBERT, 2^{ème} Adjointe chargée des Solidarités, des Personnes âgées, du Logement, de la Santé et du Handicap,
- Mme Sylvine HENDELUS, 4^{ème} Adjointe chargée du Commerce, du Tourisme et des Transports,
- M. Didier LECRENAIS, Conseiller municipal délégué aux Travaux,
- Mme Claudine KIEFFER, Conseillère municipale déléguée aux Conseils de quartiers,

- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :

- L'Association des Handicapés de Dourdan et son canton,
- L'Inter Association Dourdan Essonne Sud,
- L'A.P.A.E.I. Sud Essonne,
- L'Association des Paralysés de France,
- L'Association Valentin Haüy,

- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :

- L'Union Nationale des Retraités et des Personnes Âgées de Dourdan,
- L'Association Entraide,
- L'Association Généralettres,

- Les représentants des acteurs économiques :

- Le représentant de l'Association des commerçants de Dourdan (ACARED),

- Les représentants d'autres usagers de la ville :
 - 2 usagers en fauteuil roulant.

Compte tenu de l'intérêt de tous les membres pour l'ensemble des problématiques liées à l'accessibilité, chacune des réunions regroupe l'ensemble des membres de la CCA.

Sur l'année 2015, la commission s'est réunie 8 fois :

- 22 janvier : Réunion de lancement de la CCA
- 17 février : Présentation du bureau d'études CITAE qui a été missionné par la Commune pour réaliser le diagnostic et l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux.
- 31 mars et 1^{er} avril : Visite des ERP presque aux normes
- 7 avril : présentation du rapport de diagnostic des ERP communaux et des préconisations de mise en accessibilité
- 7 septembre : présentation de l'Ad'AP des ERP communaux et de la programmation de travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts de bus
- 13 octobre : visite de l'Hôtel de Ville
- 29 octobre : visite du groupe scolaire Jean-François Régnard
- 10 décembre : Bilan de l'année écoulée et perspectives pour 2016

2. Voirie et espaces publics

2.1. État d'avancement – Document d'accessibilité

L'élaboration du document PAVE était prévue au budget 2015, mais la réglementation de 2014 ayant imposé aux propriétaires d'installation ouverte au public (IOP) l'obligation de réaliser un Ad'AP en 2015, cela a conduit à utiliser à cette fin le budget prévu initialement pour le PAVE, et par voie de conséquence à reporter l'élaboration du PAVE.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La Ville de Dourdan est desservie par 2 gares RER (ligne C) et par 13 lignes de bus. La gare « Dourdan » a fait l'objet de travaux de mise en accessibilité en 2015.

Concernant les arrêts de bus, une programmation de travaux a été élaborée par la Commune pour faire partie intégrante de l'Ad'AP du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA Ad'AP) du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

Cette programmation s'est avérée compliquée à élaborer car la Commune avait une connaissance des circuits de bus du Transport Urbain (principal circuit sur la Ville) différente de celle du STIF, les noms des arrêts et les circuits ayant été modifiés à différentes reprises sans transmission de ces changements à l'ensemble des services concernés du STIF. Il a donc fallu au préalable effectuer en régie un long travail de mise à jour des données du STIF avant de pouvoir faire un diagnostic des arrêts de bus, et d'identifier les impossibilités techniques avérées.

La création de plans projets de mise en accessibilité reste à faire.

3.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Un certain nombre de points d'arrêts sont déjà accessibles :

- Avant 2015 : tous ceux de la gare « Dourdan », « Hôpital » dans les 2 sens, « VVF » dans les 2 sens, « Jubé de la Pérelle », « Pont Guénée » côté Ouest, « rue d'Orsonville » dans les 2 sens, et tous ceux du chemin du Champs de Courses à l'exception de celui du Transport Urbain.
- En 2015 : avenue de Paris avec les arrêts Piscine et Avenue de Paris (anciennement « Garage Renault ») réalisé par la commune, et les arrêts situés sur le trottoir Nord de la rue de la Gaudrée, à savoir « RP La Gaudrée », « ZI Lavoisier » (anciennement « Citroën ») et « l'Ermitage » réalisé par la Communauté de Communes.

5 points d'arrêts présentent une impossibilité technique avérée (ITA) :

- 4 où il n'est pas possible de faire quelconque aménagement : « Rouillon » côté Sud, « Semont » dans les deux sens, « Marché aux Grains » et « rue Gautreau »
- l'arrêt Rouillon, côté Nord ne pourra pas être mis aux normes par manque de place, mais des travaux pourront être réalisés pour améliorer l'existant.

Suite à l'établissement du diagnostic (cf. 3.1), une programmation de travaux de mises aux normes a été élaborée et transmise au STIF pour être intégrée au SDA Ad'AP d'Ile-de-France.

Aucun registre de plainte n'existe à ce jour, mais les réclamations téléphonique ou par courrier qui arrivent en mairie sont systématiquement transmises au transporteur concerné. Pour l'année 2015, aucune réclamation n'a été enregistrée concernant l'accessibilité.

4. Cadre bâti – Établissements recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La Commune possède 37 établissements recevant du public (ERP), les diagnostics de tous les bâtiments ont été établis cette année par le bureau d'études CITAE.

La Communauté de Commune du Dourdannais en Hurepoix, dont Dourdan fait partie, a également élaboré le diagnostic accessibilité de tous ses ERP, au nombre de 8 sur le territoire de Dourdan, cette année. Il s'agit de :

- Siège de la CCDH
- Crèche « A petits pas »
- Multi accueil « les sucres d'orge »
- L'accueil de loisirs « La Garenne »
- Les 3 Gymnases de Dourdan (Lino Ventura, Nicolas Billault, Michel Audiard)
- Le stade (Maurice Gallais).

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le bureau d'études CITAE a également réalisé l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour tous les ERP communaux sauf celui du local ASTI (local associatif), situé 27 rue Jubé de la Pérelle, qui est aux normes.

Cet Ad'AP prévoit en 2016 la mise aux normes du Groupe scolaire Jean-François Régnard car des travaux de réfection globale du restaurant scolaire sont programmés cette même année.

Pour la réalisation du diagnostic et de l'Ad'AP, la concertation avec les représentants de personnes handicapées (via la commission communale pour l'accessibilité) a eu lieu à différentes étapes :

- participation à la réunion de lancement qui a été l'occasion de définir la stratégie qui a été suivie par le bureau d'études pour réaliser les diagnostics et l'Ad'AP des ERP,
- participation à la réunion de rendu du diagnostic et des préconisations d'aménagements,
- participation à la réunion de présentation de l'Ad'AP,
- visite de bâtiments (ceux présentant peu d'aménagements pour être aux normes et ceux prévus de faire l'objet de travaux dans les deux premières années).

Lors des visites de bâtiments, l'avis de la commission est recueilli sur tous les points pour laquelle elle estime utile d'y effectuer des aménagements. Ces préconisations sont notées sous forme de compte rendu de visite, et sont soit intégrées dans les projets de travaux, soit refusées et dans ce cas, le refus est justifié.

L'office de Tourisme est partagé en 2 salles séparées. La partie purement destinée à l'office de Tourisme a reçu cette année le label Tourisme et Handicap. Cependant, l'Office du Tourisme n'est aujourd'hui pas aux normes car l'ERP comporte une salle d'exposition non accessible. Par ailleurs, il est à noter que le trottoir menant à l'Office du Tourisme n'est pas accessible à ce jour.

Les ERP intercommunaux gérés par la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix ont également fait l'objet d'un diagnostic et d'un Ad'AP piloté par la CCDH.

Aucune difficulté particulière relative aux ERP n'a été rencontrée.

Concernant les ERP privés, 33 ont été déclarés accessibles avant fin 2015 et 69 Agendas d'accessibilité programmée ont été transmis à la CCA.

5. Cadre bâti - Logements

5.1. État d'avancement –Documents d'accessibilité

Compte tenu de la création récente de la commission communale pour l'accessibilité, et de la richesse de l'année 2015 en matière d'accessibilité, le recensement de l'offre de logements accessibles n'a pas encore été abordée.

5.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Aucun maître d'ouvrage public ou privé n'a sollicité la CCA.

6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

L'ensemble des thématiques concernant l'accessibilité est suivie par la commission communale pour l'accessibilité. Compte tenu de l'avancement de la commune et du calendrier imposé par la loi de 2014 sur l'accessibilité, le domaine de la voirie sera traité par la suite. Aussi, la commission pourra s'assurer que le lien soit fait entre les différents diagnostics.

La Commission demande à être consultée en amont des projets d'aménagements communaux avant validation pour pouvoir ainsi donner son avis concernant les conditions d'accessibilité et faire éventuellement des propositions d'amélioration dans ce domaine.

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

Suite à la loi de 2014 sur les Agendas d'Accessibilité Programmée, l'année 2015 a été marquée par une accélération très forte de la politique de prise en compte de la notion d'accessibilité avec la réalisation des diagnostics puis des Ad'AP des ERP et des points d'arrêts de bus. Cette année a également vu la mise en place de la commission communale pour l'accessibilité, qui s'est réunie de nombreuses fois pour suivre la riche actualité municipale en matière d'accessibilité.

8. Conclusion – Fiche de synthèse

8.1. Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE : à venir

8.2. Services de transports collectifs et intermodalité

2. Date d'élaboration de la programmation pour le SDA ADAP d'Ile-de-France : 26 juin 2015
3. Nombre de lignes :
 - 13 lignes de bus, dont une interne à Dourdan composée de plusieurs sous-lignes
 - 1 ligne de RER (ligne C)
4. Nombre de points d'arrêts diagnostiqués :
 - 35 points d'arrêts de bus (dont 6 impossibilités techniques avérées)
 - 2 gares RER
5. Nombre de points d'arrêts accessibles fin 2014 : 11 arrêts de bus
6. Nombre de points d'arrêts rendus accessibles en 2015 :
 - 5 arrêts de bus
 - 1 gare RER
7. Nombre de matériel roulant : 3 bus pour la ligne de transport urbain
8. Nombre de matériel roulant par service de transport accessibles en 2015 :
 - 2 bus depuis 2008 sur la ligne du transport urbain
9. Date de mise en accessibilité des pôles d'échange :
 - 2008 pour la gare routière du centre-ville (au niveau de la gare RER « Dourdan ») dont les points d'arrêts sont intitulés « Gare »
 - 2001 pour la gare routière du chemin du champ de courses (au niveau de la gare RER « Dourdan la Forêt ») dont les arrêts sont intitulés « Chemin des Champs de Courses », « Cité scolaire », « La forêt », « Lycée »...
10. Nombre de plaintes relatives à l'accessibilité reçue en mairie en 2015 : aucune

8.3. Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement

11. Nombre d'ERP publics : 37 communaux + 8 intercommunaux + 2 collèges + 2 lycées
12. Nombre d'ERP privés ayant déposé un Ad'AP : 69

13. Nombre de diagnostics réalisés sur des ERP publics : totalité communaux et intercommunaux de Dourdan

14. Nombre d'ERP publics communaux mis en accessibilité en 2015 : 1 ERP était déjà aux normes

8.4. Gouvernance et pilotage :

15. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux différents types de handicap : tous handicaps pris en compte lors des travaux effectués site par site

8.5. Budget annuel ou pluriannuel

16. Budget transport sur 6 année(s) : 802 000 €

17. Budget ERP publics sur 6 année(s) : 1 317 000 €

18. Budget total : 0,35 % du budget global d'investissement en 2015